

Décision n°23-RIS-196

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 à L. 712-6, et L. 762-1 adaptés par l'article L. 777-1 ;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, modifié notamment son article 9 ;

Vu la convention relative aux modalités de pilotage de l'ED du Pacifique signée en juillet 2017, notamment son article 6 ;

Vu les statuts du département LLSH lettres-langues-sciences humaines mis à jour par délibération n°22-CA-23 du 10 juin 2022, notamment l'article 7 ;

Vu les statuts du département DEG droit-économie-gestion humaines mis à jour par délibération n°22-CA-23 du 10 juin 2022, notamment l'article 7 ;

Vu les statuts du département ST sciences-technologies humaines mis à jour par délibération n°22-CA-23 du 10 juin 2022, notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n°20-CA-022 relative au calendrier électoral des usagers ;

Vu la délibération n° 21-CA-27 du conseil d'administration en date du 10 août 2021 portant élection de Catherine RIS à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision n°23-RIS-129 portant organisation des élections des représentants des usagers aux conseils des départements et de l'école doctorale ;

Vu la décision n°23-RIS-190 portant recevabilité des candidatures et constat de l'absence de candidatures dans les départements DEG et ST ;

Vu la décision n°23-RIS-192 portant recevabilité des candidatures au DEG et constat de l'absence de candidatures dans le département ST ;

PROCLAME

Les résultats des scrutins sont les suivants :

	Nb sièges à pourvoir	Nb électeurs	Nb votants	Nb de blancs ou nuls	Nb suffrages exprimés	Listes candidates	Nb suffrages exprimés par liste	Nb sièges obtenus
ED	2	44	3	0	3	Impact Etudiant	3	2
DEG	2	813	83	0	83	Impact Etudiant	83	2
LLSH	2	996	40	3	37	Impact Etudiant	37	2

Article 1 : Sont élus au conseil de l'école doctorale du Pacifique

	Titulaires		Suppléants	
1	LE VERGE CAMPION	Thibault	KOURIANE	Emmanuel
2	ALBANESE	Vaimoe	DAVIGNON	Grégoire

Article 2 : Sont élus au conseil du département Lettres, Langues, Sciences humaines

Liste Impact étudiant

	Titulaires		Suppléants	
1	SLAMAT	Jody	BADARACCO BRITO	Maria
2	BRIGNOLI	Enzo	FRASCHINI	Sandro

Article 3 : Sont élus au conseil du département Droit, économie gestion

Liste Impact étudiant

	Titulaires		Suppléants	
1	HALLER	Else	LHOTELLIER	Maïwenn
2	VERNIER	Foliaki	LOOP	Florian

Article 4 : Publicité du scrutin

La présente décision est publiée par voie d'affichage dans le hall de l'université, sur le site internet de l'université, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 5 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Nouméa, le 26 juillet 2023

Catherine Ris

The image shows a blue ink signature of Catherine Ris over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université de la Nouvelle-Calédonie' and 'BP 4 98851 Nouméa Cedex' around a central emblem.